



MODIFICATION # 2

Le but de cette modification est de partager des réponses suite à des questions posées par des soumissionnaires potentiels.

Veillez en tenir compte dans l'évaluation de votre soumission.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q1.

Avons-nous le droit d'insérer des photos dans les annexes E, F et H?

R1.

Non, des photos peuvent être incorporées uniquement à l'annexe G.

Q2.

- a) Concernant l'organigramme, devons-nous utiliser le même format que celui présenter dans votre formulaire?
- b) Si oui, devons-nous inscrire quelque chose dans les cases commençant par un X (ex : X. Équipe de production Architecture)?
- c) Dans votre formulaire, où devons-nous insérer l'organigramme, à la page 4 ou 6?

R2. a)

Non, l'organigramme en exemple est à titre indicatif seulement.

R2. b)

Non l'organigramme en exemple est à titre indicatif seulement.

R2. C)

À la partie 2) du Formulaire de présentation du proposant (Annexe E), remplacer l'exemple par votre organigramme.

Q3.

Au point 3.2.3 – 10, on mentionne que le proposant doit insérer quatre photos pour chacun des neuf projets présentés au critère 2. Pour les projets 6 et 7, soit les projets de l'ingénieur en génie mécanique et de l'ingénieur en génie électrique, serait-il possible de ne pas soumettre de photos? Pour ces deux disciplines, il est d'usage de prendre des photos de relevés avant le début des travaux seulement. Les photos de relevés seraient en fait inutiles pour Parcs Canada sans les photos en cours de projets et les photos une fois la réalisation terminée. Est-il possible de ne pas soumettre de photos pour ces deux projets?

R3. Dans l'Annexe F, pour les PROJETS 6 et 7, le proposant, s'il le désire, pourra fournir seulement deux (2) photos au lieu de quatre (4) photos comme exigé. Au moins une (1) des photos doit montrer une vue générale du bâtiment où l'intervention a eu lieu. L'autre photo est au choix du proposant.

Q4.

À la page 26 du document de demande de proposition, vous faites mention que l'original et les copies doivent être agrafés. Serait-il accepté que la demande soit reliée à la place, puisque le document s'avère volumineux pour une simple agrafe ?



R4.

Le proposant pourra choisir de présenter la proposition selon le système d'attache solide de son choix tel que des broches, des boudins ou des pinces parisiennes. La seule condition est que les feuilles qui font partie de la proposition ne puissent pas se détacher (les trombones ou les pinces religieuses ne seront pas acceptés).

Aucun changement à la date de fermeture des soumissions

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

FIN DE LA SECTION.